Vol. XVI. | Saint-Boniface, Manitoba, 15 Septembre 1887 | No. 48.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

L'HUITE POSITIVISTE.

Une huitre en progrès pensait.
(Dans ce siècle d'intempérance,
Plus on est huitre, plus on pense.)
Elle pensait qu'il n'existait
Rien au-delà de sa toiture ;
Elle en eût bien fait la gageure.
Un gros Anglais d'hîtres friand,
Un beau matin la prend dans l'onde,
L'ouvre, et lui prouve en la gobant
Qu'il existait un autre monde.

(Extrait des *Annales Catholiques*.)

PENSÉES.

On laisse forcément une portion de soi-même aux lieux où l'on a vécu. Voilà pourquoi il se produit toujours un déchirement de notre être au moment de la séparation, qu'il s'agisse, d'ailleurs, d'adieux passagers ou éternels.

Le grand art en amour c'est de savoir éviter habilement de blesser aucune des délicatesses dont la femme est faite et de les respecter toutes.

Un mauvais livre est semblable à un incendie ; plus le vent siffle, plus le feu se répand ; plus un mauvais livre est lu, plus le mal se communique et par conséquent multiplie ses victimes.

Il y a deux choses qui ne doivent jamais attendre : un bon diner et l'amour.

L'on voit des hommes tomber d'une haute fortune par les mêmes défauts qui les y avaient fait monter.

La vie est une coupe dans laquelle nous buvons le poison qui doit nous donner la mort.

Le seul bien que l'homme possède sur la terre est l'espérance de posséder un bien éternel.

SSWANDA LA CORNEMEUSE.

Sswanda la Cornemeuse était un joyeux compagnon. Comme tout vrai musicien, il était né avec une soif inguérissable ; c'était en outre un joueur enragé ; il eut risqué son âme au strajak. Quand, à force de souffler, il avait gagné sa journée, il se donnait volontiers quelques heures de bon temps, causant avec la bouteille et jouant aux cartes avec le premier venu, jusqu'à ce qu'il rentrât dans sa maison aussi léger d'argent qu'il en était sorti. Du reste, toujours gai, rieur, goguenard, si bien que pas un buveur ne quittait la table tant que la Cornemeuse était là. Aussi vit-il en Bohême, et là où les Allemands disent : "C'est un loustic," nous disons ; "C'est un Sswanda."

Un jour qu'il y avait fête à Mokran, et il n'y avait pas de bonne fête sans la Cornemeuse, Sswanda ayant soufflé dans son instrument jusqu'à minuit et gagné pas mal de *zwanziger*, voulut s'amuser pour son compte. Prières ni promesses ne purent le décider à continuer ses chansons ; il voulait boire tout son soûl et battre les cartes à son aise. Pour la première fois, il ne trouva personne qui voulût jouer avec lui.

Sswanda n'était pas homme à quitter l'auberge tant qu'il avait un kreutzer dans sa poche, et ce jour-là il en avait beaucoup. A force de parler, de rire et de boire, il lui prit une de ces idées fixes qui ne sont pas rares chez ceux qui regardent trop souvent au fond de leur verre ; il voulait jouer à tout prix et provoquait tous ses voisins.

Furieux de ne pas trouver un partner, il se leva d'un pas mal assuré, paya ce qu'il avait bu et sortit de l'auberge.

—A Drazic, se disait-il, il y a pèlerinage : le maître d'école et le bailli sont d'honnêtes gens qui n'ont pas peur de la dame de pique. Là je trouverai des hommes, hurrah !

Et de joie il fit claquer ses doigts et sauta de telle force qu'il lui fallut faire au moins dix pas avant de remettre sa tête et ses jambes en équilibre.

La nuit était claire, la lune brillait comme l'œil d'un poisson. Arrivé à un carrefour, Sswanda leva les yeux par hasard, et resta immobile et muet. Une nuée de corbeaux tournait en croassant au-dessus de sa, tête ; en face de lui étaient quatre poutres dressées en façon de colonnes, et réunies en l'air par quatre travées. A chaque travée pendait un cadavre à demi rongé. C'était un pilori ; spectacle peu récréatif pour une âme moins stoïque que celle de Sswanda.

Il n'était pas remis du premier frisson que tout à coup parut devant lui un homme vêtu de noir, les joues pâles. les yeux brillants comme des escarboucles.

—Où vas-tu si tard, l'ami Cornemuse ? dit le nouveau venu d'une voix adoucie.

—A Drazic, monsieur de l'habit noir, répondit l'intrépide Sswanda.

—Veux-tu gagner quelque chose avec ta musique ?

—Je suis las de souffler, répondit Sswanda. J'ai ramassé quelques *zwanziger*, je veux m'amuser.

—Qui te parle de *zwanziger* ? C'est avec de l'or que nous payons.

Disant cela, l'étranger lui mit sous les yeux une poignée de ducats qui brillaient comme du feu. La Cornemuse était fils de bonne mère, il ne savait pas résister à une prière aussi bien faite ; il suivit l'homme noir et ses ducats.

Combien de temps marcha-t-il ? C'est ce qu'il ne put jamais se rappeler. Il est vrai qu'il avait la tête un peu lourde. Le seul souvenir qui lui resta. ce fut que l'homme noir l'avertit d'accepter tout ce qu'on lui offrirait, or et vin, mais de ne jamais remercier autrement qu'en disant : "Bonne chance, mon frère !"

Sans trop savoir comment il était entré, il se trouva dans une pièce sombre où trois hommes vêtus de noir comme son guide jouaient au strajak. Il n'y avait d'autre lumière que leurs yeux flamboyants. Sur la table étaient dans monceaux d'or et une cruche de vin où chacun buvait à la ronde.

—Mes chers frères, dit l'homme noir, je vous amène l'ami Sswanda, que depuis longtemps vous connaissez de réputation. En ce jour de fête, j'ai cru vous faire plaisir en vous procurant un peu de musique.

—Bonne idée, dit un des joueurs.

Et, prenant la cruche :

—Tiens, Cornemuse, ajouta-il, bois et joue.

Sswanda eut quelque scrupule ; mais, après tout, on n'a pas de charbon sans mettre ses doigts dans les cendres. Le vin quoique un peu chaud, n'était par mauvais. Il remit la cruche sur la table, leva son chapeau et dit :

—Bonne chance, mon frère ?—c'est ce qu'on lui avait recommandé.

La cornemeuse enflée, le voilà qui commence ; jamais ses chansons n'avaient produit une joie pareille. Chaque note faisait sauter les joueurs. Leurs yeux jetaient des flammes, ils se trémoussaient sur leur chaise, ils remuaient les ducats à poignée, ils criaient, ils riaient aux éclats sans que tressaillit un muscle de leur face blafarde. La cruche passait de main en main, toujours pleine, sans que jamais personne y versait rien.

Aussitôt que Sswanda avait fini un air, on lui tendait la cruche où il ne se faisait faute de mettre le nez, on jetait dans son chapeau des poignées d'or.

—Bonne chance, mon frère ! répétait-il étourdi de sa nouvelle fortune, bonne chance !

La fête dura longtemps, jusqu'à ce qu'enfin la Cornemuse s'étant mise à jouer une polka, les hommes noirs, dans un transport de gaieté, quittèrent la table et dansèrent et valsèrent avec une ardeur et une rage qui s'accordait mal avec leurs visages glacés. Un des danseurs prit tout l'or amoncelé sur le tapis, et remplit le chapeau de Sswanda.

—Tiens, dit-il, voilà le plaisir que tu nous fais !

—Que Dieu vous bénisse, mes bons seigneurs, s'écria le musicien ébloui.

Il n'avait pas achevé que salon, cartes, hommes noirs tout avait disparu.

Au matin, un paysan qui menait du fumier aux champs entendit le son d'une cornemuse en approchant du carrefour.

"C'était Sswanda," dit-il ; mais où était le ménétrier ? Assis sur un angle du pilori, il soufflait, soufflait, tandis que le vent du matin balançait les cadavres des quatre pendus.

—Holà ! compagnon, cria le paysan, depuis quand fais-tu le coucou là-haut ?

Et voilà Sswanda qui tressaille, laisse tomber sa cornemuse, ouvre les yeux et glisse éperdu le long du poteau. Sa première pensée, pourtant, fut pour ses ducats ; il fouille dans ses poches, retourne son chapeau ; pas même un kreutzer !

—Ami, lui dit le paysan en se signant, Dieu t'a puni ; il t'a donné le diable pour compère ; tu aimes trop les cartes.

—Tu as raison, dit Sswanda tremblant ; je n'y toucherai plus de ma vie.

Il tint parole, et pour remercier le ciel qui l'avait tiré d'un si grand danger, il prit la fatale cornemuse qui avait fait danser le diable, et la suspendit en *ex-voto* dans l'église de Strakonic, au pays de sa naissance. On l'y voit encore aujourd'hui et l'on cite en proverbe la cornemeuse de Strakonic. On dit même qu'elle résonne tous les ans au jour et à l'heure où Sswanda en a joué pour satan et ses amis.

EDOUARD LABOULAYE

AGRICULTURE.

LE SOIN A DONNER AUX POULAINS.

Bien peu de cultivateurs qui élèvent des chevaux sur la ferme se font une juste idée des soins et de l'attention que les jeunes poulains requièrent avant d'avoir acquis leur entier développement, qu'ils soient rompus aux différents travaux de la ferme et formés pour la route. Un cheval qui a atteint ce dégré de perfection peut bien avoir à souffrir pour un temps du manque de soins et de mauvais traitements ; mais vient-il à changer de propriétaire plus soigneux et moins dûr, il a vite regagné ce qu'il avait perdu. Le poulain, au contraire, qui subit un arrêt par le manque de soins suffisants et les mauvais traitements, s'en ressentira toute sa vie ; sa croissance sera retardée, il sera difficile à conduire au point qu'il deviendra impossible parfois d'en tirer avantageusement parti pour les différents travaux de la ferme et pour les voyages.

Un grand nombre de poulains sont rabougris et chétifs, au moment même de leur naissance, la mère n'ayant pas reçue une nourriture convenable pendant le temps de la gestation ; le même résultat fâcheux se produit après la naissance du poulain, si l'on n'apporte pas à la nourriture de la mère toute l'attention convenable quant à la qualité et à la quantité de nourriture qu'il est nécessaire de lui donner pendant qu'elle allaite son poulain. Une jument qui nourrit son poulain, doit recevoir le double de nourriture qu'elle recevait auparavant. La jument et son poulain éprouvent parfois des torts considérables lorsque la sécheresse se fait sentir en été et que ces animaux sont au pâturage. Quelque soit la bonne qualité du fourrage qu'ils ont à leur disposition lorsqu'ils sont au pâturage, on doit leur donner journellement du grain. On doit porter le poulain à manger de l'avoine le plus tôt possible. Quelques éleveurs, à titre d'essai, se sont contentés de laisser une jument et son poulain dans un pâturage sans leur donner de grains ; d'autres au contraire leur donnaient également une certaine quantité de grains, et ils se sont trouvés mieux du dernier moyen d'alimentation. Si tel est le cas lorsque les pâturages sont abondants, combien n'est-il pas nécessaire de leur donner du grain quand les prairies sont desséchées par suite d'une longue sécheresse. Les poulains les plus promettants qui séjourneraient pendant un mois dans des prairies ainsi dénudées s'épuiseraient vite sans espoir de les rétablir.

Une autre pratique tout à fait désavantageuse aux poulains, c'est de les laisser au pâturage tard dans la saison de l'automne Il arrive parfois que nous avons de belles journées à l'automne, mais. le plus souvent la saison du beau au mauvais temps est variable ; les gelées fréquentes enlèvent aux plantes leurs qualités nutritives et rendent les pâturages pauvres. Ajoutez à cela que les nuits froides sont tout à fait défavorables aux poulains, en ce qu'il leur faut une plus grande quantité de nourriture pour les maintenir en état de chaleur convenable ; il vaut donc mieux les tenir dans une stalle à l'écurie dès que les froids se font sentir. Un poulain doit être tenu à l'écurie tout le temps de son premier hivernement. C'est à cet âge que les poulains demandent les plus grands soins et qu'on doit avoir une très grande douceur à leur égard : en agissant ainsi ils seront plus faciles à dompter quand le temps en sera arrivé de les soumettre à cette opération.

Il y a trop de précautions à prendre, nous diront nombre de cultivateurs. C'est vrai, l'élevage des poulains exige beaucoup de soins et de précautions, pour en tirer avantageusement parti ; mais si vous ne pouvez vous y astreindre il vaut mieux abandonner l'élevage des poulains, car ce qui mérite d'être fait doit être bien fait. Cette manière d'agir a sa raison d'être à l'égard du bétail en général et plus particulièrement à l'égard des chevaux auxquels nous pouvons donner une grande valeur si leur élevage a été fait avec le plus grand soin.

POULAILLER.

Précautions à prendre pour engraisser les volailles et leur préparation pour la cuisine.—Afin d'obtenir un beau poids et une blancheur éclatante des volailles que l'on destine pour le marché ou la cuisine, il faut, dans les derniers jours de l'engraissement des volailles pour la vente ou l'usage de la famille, faire les pâtées de la volaille avec de la farine et des grains de l'année précédente, y mêler un tiers d'once de sel de cuisine par pinte d'eau, et faire entrer dans les pâtées quelques grains de gravier gros comme des grains de blé, pour faciliter la digestion de l'aliment, trois ou quatre graviers par bouteille.

Il ne faut surtout donner la volaille qu'un léger repas, douze heures au moins avant de la tuer. Le patis (jabot) et les intestins sont alors vides de nourriture ; or, lorsque la saignée est faite dans ces conditions, on évite une fermentation acide qui amènerait une décomposition et empêcherait la conservation et la facilité du transport des volailles destinées au marché.

Il est d'une égale importance de ne pas arracher une plume à la volaille avant qu'elle ait été complètement saignée; En effet, dans le premier moment d'agonie, et lorsque le sang est encore en circulation, si vous ôtez une plume, la vésicule qui renfermait sa racine s'engorge tout aussitôt et la peau se macule ; de là ces rougeurs extérieures qui font mauvais effets.

Nous insistons sur ce point, que la volaille tuée au moment de la digestion ne peut guère se conserver plus de huit jours.

Si les indications que nous venons de donner sont suivies, la volaille pourra se conserver quinze jours par un temps doux et pluvieux, et près de trois semaines par les temps froids et secs.

Enfin, on évitera de la sorte la disgracieuse opération de percer le jabot pour en extraire le manger fraîchement ingéré. On permettra surtout à la cuisinière de vider la volaille sans avoir à la rompre en partie.

Faites bouillir votre volaille préparée tel qu'indiqué ci-dessus ; mettez-la pour cela dans un consommé fait à l'avance, mais mettez-la à froid. Vous la laisserez cuire à petit feu et à point ; en la retirant de la bouilloire vous la saupoudrerez de gros sel écrasé, et alors vous mangerez tout chaud le meilleur plat possible.

G. des D.

Le Manitoba.

Jendi, 15 Septembre 1887.

LES RECOLTES.

Toutes les informations qui nous sont venues de la campagne depuis le commencement des battages, confirment les nouvelles que nous avions déjà de l'excellence de la récolte. Partout dans nos campagnes, il y a du grain en abondance, au point qu'on évalue à 7,000 000 de minots le blé que nos cultivateurs pourront mettre sur le marché pour l'exportation. L'on peut assurer, sans exagération, que la moyenne du rendement du blé dans Manitoba n'a pas été moins de 28 minots à l'acre. Les autres grains ont donné un rendement aussi satisfaisant.

Si l'on considère que la récolte du blé dans les provinces de l'est et du côté américain n'a pas été aussi bonne que d'ordinaire, l'on voit de suite qu'il va en résulter une hausse pour notre marché. En effet, même à venir aujourd'hui, les prix ont varié pour le mieux : commencé à 50 cents, le prix du blé est actuellement de 57 à 60 cents. Ce qui va ajouter encore à la satisfaction de nos cultivateurs, c'est que le taux du fret jusqu'à Port-Arthur, sur la ligne du Pacifique a été réduit, pas très considérablement, il est vrai, mais assez pour que sur le tout le montant soit digne de mention. Les chiffres suivants feront voir que le noveau tarif de fret est de 4 à 5 cents moins élevé que celui de l'an dernier :

De Winnipeg, Rosser, Marquette, Reaburn, Poplar Point, High Bluff, Kildonan, Selkirk Ouest, Stonewall, Saint-Boniface, Niverville, Otterburne, Dominion City, Emerson, Headingly, Barnsley, La Salle, Morris, Rosenfeldt Junction, Gretna, Morden et Portage-la-Prairie jusqu'à Port-Arthur, 24 cents par cent.

De Burnside, Bagot, Austin, Sydney, Carberry, Sewell, Chater, Brandon, sur la ligne principale ; Treherne et Holland sur la branche de Glenboro ; Manitou, LaRivière, Pilot Mound, Crystal City and Clearwater sur la branche de Deloraine jusqu'à Port-Arthur, 25 cents par cent.

D'Alexander, Griswold, Lac-des-Chênes et Virden, 26 cents ; de Elkhorn, Fleming, Moosomin, 27 cents ; de Wapella, Whitewood, Broadview, Grenfell, 28 cents ; de Wolseley, Indian Head et Qu'Appelle, 29 cents ; de Balgonie, Regina, Pense, Moose Jaw, 30 cents ; de Maple Creek, Dunmore et Medecine Hat, 32 cents, etc.

En terminant, nous dirons que nous avons tout sujet d'être reconnaissants envers la Providence qui nous a si abondamment dispensé ses faveurs.

EXCURSIONNISTES DISTINGUES.

Notre ville est en liesse : ses habitants fêtent aujourd'hui l'arrivée de membres distingués du clergé de la province de Québec qui viennent juger par eux-mêmes des avantages qu'offre Manitoba comme pays agricole et comme pays propre à l'émigration française.

Nos distingués visiteurs furent reçus à la gare de Winnipeg par un nombreux clergé et l'élite de nos concitoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg. Ils furent immédiatement conduits à Saint-Boniface au palais archiépiscopal où M. L. J. A. Lévêque, maire de la ville, leur souhaita la bienvenue en faisant la lecture de l'adresse suivante :

Monseigneur et RR. MM. du clergé,

Permettez-moi de vous exprimer, au nom de tous les citoyens de Saint-Boniface, la joie que nous cause votre arrivée au milieu de nous, et de vous souhaiter en même temps la plus cordiale bienvenue. Nos cœurs ont été émus, à la nouvelle qu'un nombre considérable des membres du clergé de la province de Québec allaient entreprendre le voyage de Manitoba pour nous visiter. Quand les parents et les amis que nous avons laissés là-bas s'imposent la fatigue de venir nous revoir dans ce pays nouveau que nous avons adopté, c'est pour nous une consolation et un bonheur, mais quand ces visiteurs sont nos vénérés pasteurs, nos dignes prêtres, nos pères selon la religion, ceux dont nous avons gardé ici le plus vif et le plus précieux souvenir, cette joie, Monseigneur et Messieurs, est doublement sentie, et ce sont ces sentiments dont nous vous offrons l'expression en ce moment.

Votre présence ici en si grand nombre nous rappelle agréablement le pays que nous avons laissé ; il semble que les distances qui nous séparent du Bas-Canada ont disparu et que nous nous retrouvons dans nos campagnes des bords du Saint-Laurent.

Cependant, vous êtes bien sur les bords de la Rivière-Rouge, dans ce Manitoba dont on vous parle depuis si longtemps, dans ce pays ouvert à la civilisation et aux lumières de l'Evangile par des missionnaires canadiens.

Vous le reconnaissez, malgré les changements qu'il a subi, vous Vénéré Pasteur qui en avez été un des premiers missionnaire et qui avez partagé les labeurs du premier apôtre de la Rivière-Rouge, Mgr Provencher. Vous allez voir aujourd'hui, avec bonheur le fruit des sacrifices que se sont imposés ces hommes de Dieu pour la gloire de la religion. La comparaison que Votre Grandeur pourra faire de l'état du pays d'il y a 43 ans avec ce qu'il est aujourd'hui sera certainement de nature à donner espoir pour l'avenir.

Quoique la saison que vous avez choisie pour le temps de votre visite ne soit pas la plus agréable de l'année, nous espérons cependant que vous saurez faire la part des circonstances, et que les impressions que vous laissera notre province de Manitoba seront favorablos.

Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières, fit réponse à l'adresse en termes des plus heureux.

Nous donnons ci-après la liste des excursionnistes :

Sa Grandeur Mgr. Laflèche, évêque des Trois-Rivières ; le Rév. Père Augier, provincial des RR. PP. Oblats, de Montréal ; MM. L. S. Rheault et C. Bochet, tous deux chanoines, de l'évêché des Trois-Rivières ; M. Proulx, curé de Saint-Tite ; M. G. Chevrefils, curé de Sainte-Anne du Bout de l'Ile ; M. Pothier, curé de Warwick ; M. J. Forget, curé de Sainte-Agnès de Dundee ; M. F. St. Aubin, curé de St. George d'Henriville ; M. T. Boivin, curé de Saint-Hilaire ; M. J. B. Duhamel, curé de St. Dominique ; M. Lasiseraye, curé de Saint-François du-Lac ; M. A. Dupuis, curé de Saint-Paul ; M. L. L. Boivin, curé de Bedford, et M. Casaubon, vicaire de Saint-Barthélémi.

A tous et à chacun, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Ils verront Manitoba et nous ne doutons pas que tout ce qu'il leur sera permis d'admirer, sera cause qu'ils pourront au retour dans la belle province de Québec faire connaître notre pays tel qu'il est, c'est-à-dire un pays agricole comme il n'en est guère et essentiellement propre à l'émigration de nos compatriotes de Québec.

BENEDICTION DE LA CATHEDRALE.

Comme nous l'annoncions la semaine dernière la consécration de la cathédrale de Saint-Boniface se fera dimanche et sera présidée par Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal. La cérémonie qui commencera à 8.00 heures précises sera des plus imposantes.

Nous espérons que notre population se rendra au désir qu'a exprimé M. le curé Dugas, dimanche dernier, de la voir en foule à la cathédrale pour être témoin de cette dédicace solennelle de notre temple.

COUR SUPREME DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Les Termes de la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest tels qu'ordonnés par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, seront tenus aux jours et aux endroits suivants, savoir :

Prince Albert—Mardi, 4 octobre, 1887.

Moose-Jaw—Vendredi, 7 octobre, 1887.

Edmonton—Lundi, 17 octobre, 1887.

Régina—Lundi, 24 octobre, 1887.

Fort Qu'Appelle—Vendredi, 4 novembre, 1887.

Calgary—Mardi, 8 novembre, 1887.

Moosomin—Le second lundi du mois de janvier, et le second lundi du mois de juillet de chaque année.

Wolseley—Le dernier lundi du mois de mars de chaque année.

Whitewood—Le second lundi du mois d'octobre de chaque année.

BEURRERIE DE ST-PIERRE, MAN.

Le beurre de juin et juillet fabriqué à la beurrerie de Saint-Pierre, a donné 21 cents la livre. On s'attend de jour en jour à faire une vente avantageuse.

Le beurre fabriqué à cette même beurrerie a emporté le second prix dans la concurrence contre tous les beurres de la Puissance, à l'exposition de Toronto. Considérant la distance où nous sommes de la capital d'Ontario, et considérant aussi que ce beurre a été transporté dans un char où l'air était vicié par l'odeur de toutes espèces de légumes, le résultat est très satisfaisant.

Nouvelles Politiques.

—Sir Andrew Stuart a été jeudi l'après-midi, assermenté administrateur de la province de Québec. La chose s'est faite dans une circonstance assez singulière.

Le juge-en-chef se promenait à cheval lorsqu'il fut approché par M. McGee, greffier du Conseil Exécutif d'Ottawa, qui lui dit qu'il était chargé de lui faire prêter le serment d'office, et cela sans désemparer, parce qu'il lui restait juste le temps de courir au chemin de fer pour ne pas manquer le train. Le nouvel administrateur, sans descendre de cheval, prêta le serment, signa séance tenante le document que lui présentait le greffier et se rendit au parlement prendre possession de sa charge.

—On croit que sir John Macdonald va s'embarquer pour l'Angleterre prochainement et qu'il fera le voyage de retour avec M Chamberlain, membre de la commission des pêcheries.

—L'élection de Dorchester aura lieu prochainement. On nous informe que M. J. J. B. Chouinard, candidat national, s'effacera pour faire place à M. Fitzpatrick, un des chefs libéraux de Québec.

—On prend en ce moment des dispositions à Ottawa pour que la prochaine session du Parlement ait lieu au commencement de janvier.

Sir Charles Tupper, l'hon. J. A. Chapeleau et l'hon. Mackenzie Bowell s'embarqueront le 6 octobre à Liverpool pour revenir au Canada

—La présentation des candidats dans Charlevoix aura lieu le 21 courant et la votation le 28.

—L'élection de M. Goyette, le nouveau député de Laprairie, à la législature de Québec, est contestée.

Outre les allégations ordinaires de manœuvres frauduleuses, la pétition renferme une allégation spéciale par laquelle l'hon. M. Chauveau est mis en cause.

On lui reproche d'avoir accordé des autorisations de voter sur procuration sans s'assurer de l'indentité des personnes montionnées dans ces autorisations.

—M. David Crieghton, M. P. P., et Robert Birmingham, qui s'occupent de trouver des souscriptions pour la fondation du nouveau journal *The Empire*, ont recueilli jusqu'à ce jour $150,000 de souscriptions. Quand le capital souscrit aura atteint $200,000, le journal paraîtra.

—Le télégraphe nous apporte la nouvelle de la mort de M. Thos. Brassard, député du Comté de Shefford à la législature de Québec. M. Brassard était conservateur en politique.

—La votation dans le comté d'Ottawa pour l'élection d'un député à la Législature de Québec, a eu lieu hier. Les dépêches de ce matin nous annoncent que le candidat du gouvernement Mercier, M. Alfred Rochon, avocat, de Hull, l'a emporté par une forte majorité sur son adversaire, M. Cormier, candidat conservateur.

PERSONNEL.

Son honneur le Juge Dubuc et Madame Dubuc, sont revenus mardi, de Brandon où ils ont fait une promenade de quelques jours.

Son honneur le maire Lévêque est allé passer quelques jours de promenade chez MM. de LaBorderie et de Saint-Exupéry dans la paroisse de Saint-Pierre, Man.

M. J. C. Auger, auditeur municipal, est à auditer les livres de la municipalité de DeSalaberry, à Saint-Pierre, Man.

M. le comte Paul de LaBorderie, de *Tout-y-faut*, Saint-Malo, Man., est à Saint-Boniface.

MM. Alexandre et Joseph LaRivière, fils de l'hon. A. A. C. LaRivière, trésorier provincial, sont arrivés ce matin de Montréal.

Quant à l'hon. ministre l'on ne peut dire encore la date de son retour.

M. Wm. Clark, de la Cie de la Baie d'Hdson, est parti avec Madame Clark pour un voyage de quelques semaines à Montréal, etc.

M. Auguste Bodard, qui a visité Manitoba dans l'intérêt de l'émigration française au Nord-Ouest, écrit de Montréal, cette semaine, que de tout le pays parcouru et visité durant son voyage, il n'a rien vu de comparable à notre province sous tous rapports.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et Sa Grandeur Mgr Fabre, archevêque de Montréal sont attendus demain soir de l'Ouest.

M. James Perreault ci-devant de cette ville, et actuellement de Saint-Paul, Minn., est en Saint-Boniface.

Nouvelles Religieuses.

—M. l'abbé Alphonse LaRivière, fils de l'hon. A. A. C. LaRivière, doit, nous dit-on, entrer dans quelque jours au noviciat des RR. PP. Jésuites au Sault-Récollet, Qué.

—On nous informe de Rome que les écrits de Mère d'Youville, fondatrice des Sœurs de Charité, de cette ville, sont parvenus à la Ville Eternelle, et qu'ils sont sont soumis aux théologiens du cardinal *Ponent* dans la cause. Le sommaire dans cette cause est déjà imprimé, et l'*Information* se poursuit actuellement.

—La Sacrée Congrégation des Rites vient d'adresser à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal les *Lettres Rémissioriales*, qui prescrivent la continuation du Procès *ne Pereant*, dans la cause de béatification et canonisation de la vénérable Mère Bourgeoys, fondatrice des sœurs de la congrégation de Notre-Dame à Montréal.

—L'*Année dominicaine*, rédigée par le R. P. Mothon, à Paris. nous apprend que R. P. Emile Constant Adam, ancien curé de l'église Saint-Pierre de Lewiston, a été nommé supérieur du couvent du Saint-Sacrement, à Paris, en remplacement du R P. Nespoulous, élu provincial.

—Samedi, veille de la consécration de la cathédrale, est un jour de jeûne pour les paroissiens de Saint-Boniface.

—Hier, fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, était la fête patronale des RR. SS. de la Charité, de cette ville.

La grand'messe a été célébrée à la maison vicariale par le Rév. Père McCarthy, O. M. I, chapelain, assisté de MM. les abbés Messier et Gillies. Les vêpres furent chantés par le Rév. Père Allard, O M. I., administrateur. Après la bénédiction du Saint-Sacrement eut lieu la vénération de la relique de la vraie croix.

Bon nombre de personnes de la ville assistaient à ces offices.

Choses et Autres.

—Il paraît que les Canadiens qui émigrent aux Etats-Unis persistent dans leur manie de traduire leurs noms. Voici un des derniers choix dans le genre. On connaissait déjà "Back City Small low Back" (Docité Thibaudeau) et "Christmas Town clock" [Noël Cadran] Mais un correspondant du *Défenseur* de Holyoke dit avoir déterré quelque chose de plus stupide que cela encore. C'est un nommé Sifroi Godin qui ne se fait plus appeler que "Six times God damn ! !" Il faut avouer qu'il est difficile à la bêtise humaine d'aller plus loin.

—M. F. G. Jonah, ingénieur civil, vient de terminer les explorations qu'il avait été chargé de faire, par le gouvernement d'Ottawa, sur le Détroit de Northumberland.

Le but de ces explorations était de savoir s'il y avait un moyen pratique de percer un tunnel pouvant relier l'Ile du Prince Edouard à la terre ferme. La route cette année est de Money Point, du côté du Nouveau-Brunswick, à Charleston Point, Ile du Prince-Edouard, ce qui fait une distance de 7½ milles.

M. Jonah prétend, dans son rapport au gouvernement, que le tunnel est dans l'ordre des choses très possibles. D'après lui, on ne rencontre pas de dépression du sol, et pas de rochers dans cette partie du lit de la mer, et la couche d'argile est très ferme.

—La femme de l'hon. M. Garneau, commissaire des terres de la couronne, est morte à Québec lundi matin, à l'âge de 53 ans.

—L'on annonce la mort de M. Jean Langelier député régistrateur de la province de Québec. Il était le frère du maire de Québec.

—*La Minerve* a célébré vendredi, son soixantième anniversaire et publié à cette occasion une édition très intéressante, double format, à laquelle ont collaboré plusieurs de ses anciens rédacteurs et autres littérateurs canadiens.

Longue vie et prospérité au confrère.

—L'eau, dans la rivière Ottawa, est plus basse qu'elle ne l'a jamais été, au dire des plus vieux, et les propriétaires des scieries aux Chaudières, sont très alarmés. Le sciage des billots diminue tous les jours.

—L'exposition provinciale de Québec s'est terminée vendredi. Tous expriment leur haute satisfaction de la manière dont les choses ont été conduites. L'exposition, paraît-il, a été un magnifique succès à tous les points de vue.

—La *Gazette du Canada* contient, samedi, les avis de la nomination de sir Andrew Stuart comme administrateur de la province de Québec ; William Cox Allan, percepteur des douanes à Fort McLeod, et Murray W. Thane, maître du havre, à Vancouver.

Avis de demandes de lettres-patentes d'incorporation de la part de la compagnie de Téléphone Fédérale, de Montréal, et la compagnie de fer de Bristol, d'Ottawa.

Les lettres-patentes d'incorporation ont été octroyées à la compagnie de vinaigre, de balais et de brosses de Brantford, ainsi qu'à la compagnie de navigation et de sauvetage de Sarni

Une proclamation impériale est publiée donnant une description des nouvelles pièces de monnaie émises à l'accasion du jubilé : aussi une dépêche contenant un arrêté du conseil impérial appliquant l'acte concernant les déserteurs étrangers à la marine grecque.

Des règles et règlements pour la gouverne du bassin de radoub d'Esquimault ont été adoptés.

Le prospectus de l'exposition internationale de Glasgow est publié.

Une nouvelle liste de districts et divisions du Revenu de l'Intérieur contient un certain nombre de chargements.

Le Dr. Patrick Coote, assistant officier médical à la station de quarantaine de la Grosse Ile, est nommé juge de paix avec juridiction sommaire sur les personnes qui résistent aux réglements de la quarantaine concernant la vaccination.

Un arrêté du conseil a été passé amendant le tarif des péages aux écluses de Bobcaygeon, Hastings et Peterboro, sur le canal de la Vallée de la Trent.

—Une dépêche de Londres reçues verdredi nous informe que le gouvernement anglais s'est décidé à accorder un subside de £45,000 par année à la compagnie du Pacifique Canadien pour le transport des malles à la Chine et au Japon.

—Le département du trésor de la Cité de Mantréal a produit l'état suivant relatif aux pecreptions du revenu pour cette année jusqu'au 31 août dernier, comparées à celles de 1886 :

	1887	1886
Taxes personnelle, prix de l'eau, etc…………	$491,559	$379,913
Licences des bouchers, cotisations, etc………	80,830	32,899
Arrérages…………………	68,336	96,170
Département de la police	63,168	57,997
Marchés………………	53,759	53,953
Cour du Recordeur…….	16,384	10,872
Total.	$634,036	$631,804
	631,804	
Augmentation pour 1887	$2,232	

—L'on estime que la production totale du café dans le monde entier est de 600 000 à 640,000 tonnes Le Brésil fournit à lui tout seul 380,000 tonnes et Java 70,000.

—A l'assemblé générale annuelle de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, tenue à l'Hôtel-de-ville, lundi le 5 septembre courant, les messieurs suivants ont été élus officiers généraux pour l'année 1887-1888 :

Président—Amédée Robitaille.

Vice-Président—Jules Tessier, M. P.P.

Trésorier—Napoléon Lavoie.

Assistant-Trésorier—Vilbon Garant.

Secrétaire Archiviste—Joseph Beauchamp.

Assistant Secrétaire Archiviste—A. Rhéaume.

Commissaire Ordonnateur—J. H. E. Plamondon.

Assistant Commissaire Ordonnateur—Alf. Dugal.

SECTION NOTRE-DAME.

Vice-Présidents—L. P. Pelletier, et Ths. Potvin.

Secrétaire—M. E. Carrier et Théophile Ledroit, jr.

Trésorier—L. A. Bergevin.

Com-Ordonnateurs—Elzéar Dalaire et et Emilien Augers.

Auditeurs—R. P. Boisseau et L. P. Vallée.

Percepteurs—Chs. I. Robitaille. J. B. Dutil et Chs. Laveau.

Comité de Régie—Honorable juge Chauveau, H. J. J. B. Chouinard, S. Lesage, A. Racine, E. C. E. Gauthier.

Nouvelles d'Europe.

—Il vient de se former une société de six femmes mariées, bien connues à Paris et toutes titrées, qui ont mis de côté le costume ordinaire de leur sexe et revêtu les habits du sexe fort. Elles portent les cheveux courts et conduisent elles-mêmes des dog-carts. C'est la marquise de Belbœuf, sœur du duc de Morny, qui a lancé cette mode nouvelle.

—Gounod dirigera, le 4 novembre, la 500e représentation de son *Faust*, au Grand Opéra, de Paris.

—L'empereur François-Joseph a conféré à M. Pasteur la décoration de l'ordre de la Couronne de fer, avec le titre de baron.

—Le succès continu de l'essai de mobilisation remplit de joie les cœurs de tous les patriotes français. Chaque télégramme du "signe de la guerre" est lu avec un sentiment de satisfaction et d'orgueil. La confiance qu'inspire ce succès est doublée par les critiques hostiles des journaux allemands qui pour la plupart persistent à dire que cet essai de mobilisation n'est qu'une comédie arrangée d'avance.

Il s'est peutêtre commis quelques légères erreurs dans l'exécution des plans militaires du 17e corps d'armée, mais leur peu d'importance et leur petit nombre ne font que mieux ressortir le succès général de la mobilisation. Sur trente-huit mille hommes environ faisant partie du 17e corps, trente-cinq mille sont actuellement sous les armes.

Tout considéré, c'est un résultat dont la France peut être fière et il n'est pas étonnant qu'on dise maintenant qu'il ne faut pas seulement arrêter les espions, mais qu'il faut leur faire voir le spectacle magnifique de la résurrection de l'armée française.

Des amis du général Boulanger, qui ont toujours été ses pires ennemis, finiront par le rendre l'homme le plus impopulaire en pays. La marche guerrière, "En revenant de la revue," n'est plus aujourd'hui, qu'un air comique qu'on a travesti en marche funèbre et qui se joue à Toulouse avec succès. L'effet est, dit-on, aussi lugubre que l'aspect du sort actuel du vaillant général.

—La reine a décoré comme chevalier, le docteur Morrell Mackenzie en récompense des services qu'il a rendus au prince héritier d'Allemagne.

—On dit que le règlement relatif à la question des Nouvelles-Hébrides comporte l'établissement d'un protectorat franco-anglais sur ces îles et le rappel immédiat des troupes françaises.

—Le *Journal des Débats* dit que la France a proposé à l'Angleterre de nommer une commission pour délimiter la zone, le long du canal de Suez, dans laquelle il serait interdit d'élever des fortifications et de concentrer des troupes.

—Les ruines de l'opéra-Comique disparaissent sous la pioche des démolisseurs. Ils vont vite en besogne.

D'ici quelques semaines, il ne restera plus rien de l'ancien Opéra-Comique, dont l'emplacement reprendra alors l'aspect qu'il avait lorsqu'il fut détaché des jardins du Duc de Grammont.

Il y a beaucoup de spectateurs qui assistent à cette lugubre et dernière représentation.

—Le vin du Rhin, dont les Allemands et Bismark parlaient avec une telle jactance, est, paraît-il, sérieusement menacé.

Le phylloxera vient de faire son apparition sur les bords du Rhin. On a découuert sept foyers d'infection dans les environs de Biebrich.

—Le *Kreuz Zeitung* confirme la nouvelle que les empereurs d'Allemagne et de Russie vont se rencontrer à Stattin lundi.

—M. Gladstone, dans une lettre en réponse à l'invitation d'assister à la célébration du centième anniversaire de l'adoption de la constitution américaine, dit qu'il ne peut s'y rendre malgré le grand désir qu'il en a. Je veux, dit-il, consacrer le peu de force qu'il me reste au grand travail de chez nous. Je regarde la question irlandaise comme la plus urgente et la plus fertile en bons résultats pour mon pays, de toutes celles dans lesquelles j'ai été engagé.

—La marine italienne, dit le journal *Italie*, compte aujourd'hui 156 navires ayant un déplacement, à chargement complet, d'environ 160,000 tonnes, une force d'environ 187,000 chevaux et un armement de 320 canons.

En 1888, il y aura 210 navires déplaçant en chargement complet, près de 226,000 tonnes, qui représenteront une force de 339,000 chevaux.

D'parès les nouveaux projets de la marine, récemment adoptés, on comptera en 1898, 313 navires d'une valeur totale de 543 millions de francs.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-Verbal de la dix-neuvième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la dix-septième séance régulière tenue lundi, le 22 août A.D. 1837.

Présents :- Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les Cons. Allaire, Bourdeau, Despars, Lauzon et Marion.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture d'une communiqué de M. l'abbé G. Cloutier, demandant un secours en ragent pour l'hôpital.

Lecture requête de M. M. J. Royal, demandant une augmentation de salaire en faveur du chef des départements de police et de feu.

Présenté, 1o. Le rôle de paye No. 6, $66.-38 ; 2o. Le rapport du Bureau de Police pour le mois d'août, accusant une recette de $29.30 et une dépense de $28 20 ; 3o. Les comptes de l'Hôpital Général, $6.00 ; du Bureau de Poste, $1.03 et M. N. Despatis, 00.50

Ces comptes, requête et communiqués sont renvoyés aux comités auxquels ils appartiennent.

M. le Cons. Bourdeau présente le 13ème rapport du Comité de Police Feu et Santé qui se lit comme suit :

"Votre comité recommande que la requête du Chef de Police demandant une augmentation de salaire soit rejeté.

"Votre comité recommande les comptes suivants : L. A. E. Rousseau, 00.25 ; Gentès et Cie, $7.00 ; N. H. Houde, $5.00, $1.90 ; Guilbeault et Lanthier, $1,70 et Ad. Turner, $3.35.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Allaire, que le 13ème rapport du comité de police, feu et santé soit adopté. Agréé.

M. le cons. Allaire demande que l'avis de motion donné par lui à la dernière séance relativement à la réparation du pont de la Seine et des trottoirs reste sur les ordres du jour. Accordé.

M. le cons. Despars demande que le règlement No. 71, concernant le prélèvement de la taxe pour 1887, et le règlement No. 72, pour exempter de taxes la manufacture de lainages de Saint-Boniface, restent sur les ordres du jour. Accordé.

Proposé par le cons. Despars, appuyé par le cons. Marion, que le compte de M. R. D. Richardson, $1.25 soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Allaire, que la requête de MM. Royal et autres, demandant que le salaire du chef de police soit augmenté, soit rejeté conformément aux recommandations du 13ème rapport du comité de police et feu adopté à cette séance. Agréé.

Proposé par le cons Lauzon, appuyé par le cons. Marion, que le compte de M. Ad. Turner, 35 cts. soit accepté. Agréé.

Proposé par le cons. Allaire, appuyé par le cons. Bourdeau, que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Procès-verbal de la vingtième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la dix-huitième séance régulière tenue lundi, le 12 septembre A.D. 1887.

Présents :—M. le pro-maire Despars au fauteuil et MM. les cons. Allaire, Bourdeau, Joyal et Lauzon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lu une réquisition du chef de police en date du 9 septembre 1887.

Présenté les comptes suivants : J. Letendre, $3.50 ; F. Létourneau, 35 cts. ; J. Lamson, $8.00 ; R. D. Richardson, $1.50, et S. Turcotte, $2 00.

Ces comptes sont renvoyés aux comités auxquels ils appartiennent.

Le Sec.-Trésorier dépose sur la table un état des arrérages de taxes pour 1884.

M. le cons. Joyal présente le 11ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

Votre comité recommande le rôle de paye No. 6, $66.38, et les comptes de MM. Despatis, 50 cts., et Clarke et Sutherland, $112.53.

M. le cons. Bourdeau présente le 14ème rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

Votre comité recommande le rapport du bureau de police pour le mois d'août ;

Aussi le compte de l'hôpital général, $6.00.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Allaire, que le rapport du Trésorier soit adopté. Agréé.

Proposé par le cons. Joyal, appuyé par le cons. Lauzon, que le 11ème rapport du comité de police et feu soit adopté. Adopté.

PProposé par le Cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Allaire, que le 14e rapport du Comité de Police et Feu soit adopté. Adopté.

Proposé par le cons. Allaire, appuyé par le cons. Bourdeau, que le président du comité des Travaux Pulbics soit autorisé à acheter le bois nécessaire pour la réparation du pont de la Seine et que les ouvriers soient mis à l'œuvre sans retard. Agrée.

Propose par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Allaire, que les comptes de MM. Turcotte, $2.00 ; L'étourneau, $00.35 et Lafranchise, $1.03, soient acceptés. Agréé

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Allaire, que le conseil se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération le règlement No. 71, concernant le prélèvement de la taxe pour 1837. Agréé.

M. le cons. Allaire au fauteuil.

M. le Pro-Maire reprend le fauteuil et M. le cons. Allaire fait rapport que le comité général a adopté et recommande le règlement No. 71 sans amendement.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Laufon, que le rapport du comité général soit adopté. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Allaire, que le règlement No. 71 concernant le prélèvement de la taxe pour 1837 soit lu une 3ème fois et passé sous son titre. Agrée.

Et la séance est lévée.

NAISSANCES.

En cette ville, le 12 courant, Madame Thomas Beaulieu, une fille.

A Lorette, le 10 courant, Madame Léonide Goulet, une fille.

DECES.

A Lorette, le 26 août dernier, à l'âge de 13 ans et 4 mois, Joseph, enfant de M. Joseph Lagimodière alias Cantara.

A Lorette, le 12 courant, à l'âge de 9 mois, Joseph-Octave, enfant de M. Raymond Johnson.

Chronique Locale.

—L'opéra comique est ce qu'on peut entendre chaque soir de la semaine au théatre de Winnipeg.

—Le club des rameurs de Winnipeg a eu ses courses d'automne samedi. Elles ont été des plus intéresssantes.

—Demain soir, à 7 30 heures, tous les membres du Chœur de la cathédrale sont priés de se réunir à la cathédrale

—Cet abbé Chabert dont parlent les journaux de Winnipeg, mardi, n'a jamais été prêtre. Il est passé par le séminaire, voilà tout.

—L'on parle déjà de voleurs de bois dans la ville. Evidemment, il faudra donner quelque bon exemple afin que le mal ne s'aggrave point. Malheur donc au premier que la police empoignera.

—Lundi, le 25 septembre courant, des terrains situés dans la municipalité d'Assiniboia seront mis en vente pour arrérages de taxes, aux salles d'encan, de Joseph Wolf, avenue du Portage, Winnipeg.

—Sur l'instance d'un grand nombre de cultivateurs des districts de Québec et de Montréal, la Compagnie du Pacifique a décidé de faire une troisième excursion à Winnipeg cet été. Le départ de Québec et de toutes les stations de chemin de fer sur le Pacifique Cannadien et sur le South Eastern est fixé au 20 septembre courant. Le prix du billet, bon jusqu'au 10 de novembre est de $25.00.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert.

12 septembre.—Les travaux du pont de la rivière Salle, pour le chemin de la Vallée de la Rivière Rouge, se poursuivent rapidement. On a choisi le terrain de la gare dans le jardin de M. J. Lemay. Cet endroit ne peut mieux convenir.

—De grands préparatifs se font dans le village pour la consécration de l'église paroissiale qui doit avoir lieu prochainement.

—Les élections pour l'emprunt de dix mille cinq cents piastres par débentures ont été gagnées par trois voix de majorité.

Sainte-Anne des Chênes.

9 septembre.—Les contribuables catholiques de Caledonia viennent de terminer la construction d'une maison d'école qui leur fait honneur, et se sont assuré les services de Delle Harrisson, élève du couvent de Sainte-Anne.

—Le moulin à farine de M. L. G. Gagnon, sous la direction de M. Bédard, nour donne une excellente farine. M. Bédard est un meunier qui connait son métier.

—Les cultivateurs qui ont fait battre leurs grains constatent que sous le rapport de la quantité et de la qualité, la récolte de cette année est abondante et excellente.

—Lundi prochain, il y aura, dans notre paroisse, une assemblée à laquelle M. Barré et M. Pelletier doivent expliquer les avantages d'une fromagerie et d'une beurrerie pour la classe agricole.

—Les deux cultivateurs de Sainte-Anne, à qui le département de l'Agriculture d'Ottawa avait envoyé du blé de Russie pour en faire expérience, nous informent qu'il a mûri deux semaines avant le *Red Fife* (blé dur) semé le même jour que le blé de Russie.

—La supérieure du couvent de Sainte-Anne est partie mardi dernier pour Montréal, où elle doit assister comme déléguée au chapitre des Sœurs Grises, qui doit se tenir dans la première semaine d'octobre

—Nous constatons avec plaisir, que non-seulement l'assistance aux écoles de notre paroisse se maintient, mais a augmenté depuis le commencement de l'année scolaire. C'est un beau spectacle que de voir ces jeunes enfants se diriger tous les matins vers leurs écoles respectives, où ils vont apprendre à devenir de bons citoyens et des chrétiens qui, plus tard, feront honneur à leur pays et à leur religion. En voyant défiler ces enfants qui se font remarquer par leur bonne tenue et leur politesse, en entendant leurs voix joyeuses, en les voyant prendre leurs ébats, et, étant témoins de leurs jeux, nous, qui avons commencé à vieillir, nous nous reportons tout naturellement vers ce temps heureux et tranquille, où, sous la sage direction de maîtres dévoués, dont le souvenir reste gravé au plus intime de notre cœur, nous nous préparions aux luttes de la vie, nous évoquons ces chers amis dont le souvenir a bravé le temps et la distance, et notre *Alma Mater* se présente à nous, avec ses joyeuses réminiscences. Heureux celui qui, élevé dans nos maisons d'éducation, en conserve fortement le souvenir. C'est une preuve que les bons principes qu'il y a puisés continuent à diriger son cœur et son intelligence. Nous devons dire à l'honneur de ceux qui, à Manitoba, ont jeté les bases de nos loi et système scolaires, à l'honneur de ceux qui continuent à les perfectionner et en suivre les progrès avec une sollicitude intelligente et dévouée, nos écoles, sous le rapport du programme des études, de la loi scolaire, des règlements si sages et tout imprégnés de l'esprit religieux, de la discipline, du soin que le Bureau apporte dans le choix des maîtres, nos écoles, nous pouvons le dire, offrent aux pères de famille toutes les garanties que leurs enfants s'y formeront à la vertu et aux sciences humaines.

Plus tard, on comprendra et on appréciera bien mieux encore quel tact, quelle prudence, quelle habileté il a fallu à ceux qui, au milieu d'une population peu sympathique à notre langue et à notre religion, et formant l'immense majorité, sont parvenus à faire reconnaître et respecter les droits de la minorité. Quel travail herculéen ! quelle somme de labeur incessant, il a fallu à l'autorité ecclésiastique et à nos législateurs catholiques pour doter la population catholique de Manitoba d'une loi et d'un système scolaires que les catholiques des autres provinces de la Puissance peuvent nous envier.

Ces heureux résultats paraîtront d'autant plus magnifiques et admirables, si l'on considère attentivement les difficultés que l'on a eues à surmonter, les préjugés et le fanatisme à combattre et à dissiper. Certainemnet, la grande cause de l'éducation chrétienne et catholique à Manitoba devra une éternelle reconnaissance à nos hommes politiques qui ont appuyé si cordialement l'autorité ecclésiastique dans ses vues et suggestions, et ont aidé si efficacement le premier pasteur de l'archidiocèse de Saint-Boniface dans l'œuvre si importante et si vitale de l'éducation, pour laquelle notre dévoué archevêque a fait et fait de si grands sacrifices, œuvre à laquelle il consacre ses talents, son temps et sa santé avec une énergie et un dévouement que rien ne peut lasser et rebuter.

Echos du Nord-Ouest.

Gleichen, Alberta.

11 septembre.—Le colonel Herchmer est retourné à Calgary mardi après-midi, après avoir fait des recherches dans toutes les maisons et tentes et tous les bois qui bordent la Rivière des Arcs. Il avait une centaine d'hommes avec lui, et si Deer-Foot eût été dans la réserve, il aurait certainement été arrêté ; mais il paraît que le Peau-Rouge s'enfuit chez les Piégans du sud, quand il vit que les chefs de la tribu ne voulaient point éprouver sa cause. A la vue de tant d'hommes de police, les sauvages pensèrent qu'on venait leur faire la guerre, heureusement, que tout est maintenant rentré dans le calme.

—Le Rév. Père Doucet nous est revenu, et nous avons eu le bonheur d'avoir la sainte-messe aujourd'hui bien qu'il fasse très mauvais temps.

—M. le Dr. Paré, de la Police Montée, accompagnait le Col. Herchmer dans sa visite ici, et nous avons eu le plaisir de lui serrer la main. Le Docteur attend sa famille bientôt et résidera à Calgary.

—Le Rév. M. Pinkham, évêque anglican de Saskatchewan, est ici ; aujourd'hui il présidait à la dédicace de l'église anglicane de Gleichen.

—Les Sauvages espèrent retirer la paye du traité bientôt. Elle doit avoir lieu aussitôt que l'inspection des réserves sera terminée, ce qui ne peut tarder vû que l'inspecteur le Major McGibbon, a commencé ce travail depuis deux jours.

—M. V. J. Beaupré maître de poste de Gleichen, a reçu cette semaine sa nomination officielle du département. Il serait fort à désirer qu'à ce bureau l'on peut aussi émettre des mandats sur la poste.

NOTICE.

The Real Property Act of 1885, *and amendments thereto.*

To any and all persons claiming any estate or interest in the life estate of the Honorable Marc Amable Girard, of the Town of St. Boniface, in the County of Selkirk, Senator, in the following land, viz:—Lot number one hundred and twelve (112), in the Parish of St. Boniface, in the County of Selkirk and Province of Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the life estate of said Marc Amable Girard, in the above land you must on or before the first day of October next, (A.D. 1887), file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to the said Marc Amable Girard, for a life estate in said land if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said life estate in said land.

Land Titles Office, Winnipeg, 19th August A.D. 1887.

FELIX CHENIER,
Deputy Registrar-Geueral.



Avis aux Entrepreneurs

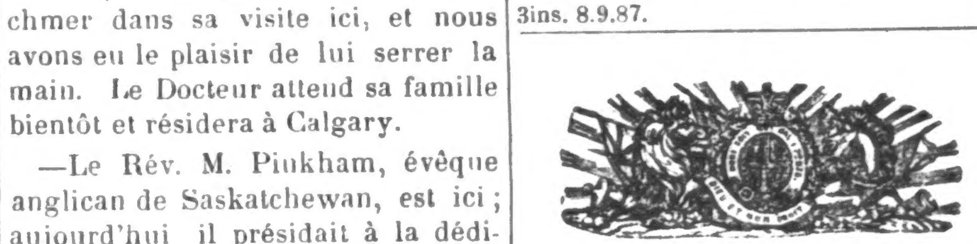
Canal du Sault Sainte-Marie

LES entrepreneurs ayant intention de soumissionner pour les travaux de construction du Canal qu'on propose de former du côté canadien de la Rivière Sainte-Marie, sont par le présent informés que les soumissions seront reçues vers le 1er JANVIER prochain, et que l'époque la plus favorable pour examiner la localité sera entre aujourd'hui et la première partie de novembre prochain.

Quand les plans, devis et autres documents seront prêts, avis en sera donné, et les entrepreneurs auront alors l'occasion de les examiner, et il leur sera fourni des formules de soumissiens, etc.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux.
Ottawa, 24 août, 1887.
3ins. 8.9.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à Vendredi, le 4 Novembre 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, douze fois par semaine aller et retour, entre le bureau de poste de la

STATION DE QU'APPELLE et la STATION DU CHEMIN DE FER A QU'APPELLE.

à partir du premier décembre prochain.

Des avis imprimés contenant plus d'information quant aux conditions du contrat offert et des blancs de soumission peuvent être obtenus aux bureaux de poste de Qu'Appelle, de la Station de Qu'Appelle et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 2 septembre 1887.
3ins.8.9.87

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Maître Général des Postes seront reçus à Ottawa jusqu'à vendredi, le 4 novembre, 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après contrats offerts pour quatre ans sur chacune des routes suivantes, à partir du premier janvier prochain.

ADELPHA ET KILLARNEY,
deux fois par semaine, distance calculée, vingt milles.

AIKENSIDE ET CHATER,
une fois par semaine, distance calculée, douze milles et demi.

ARROW RIVER ET BEULAH,
une fois par semaine, distance calculée, vingt-deux milles.

BELLEVIEW ET VIRDEN,
une fois par semaine, distance calculée, trente-cinq milles.

BIRTLE ET SEEBURN,
une fois par semaine, distance calculée, vingt milles.

BOISSEVAIN ET DESFORD,
deux fois par semaine, distance calculée, vingt-quatre milles (tout le trajet)

BOISSEVAIN ET HEASLIP,
deux fois par semaine, distance calculée, dix-huit milles et demi.

BOISSEVAIN ET LANGVALE,
deux fois par semaine, distance calculée, vingt-un milles.

BRADWARDINE ET LOUOCH,
une fois par semaine, distance calculée, quatorze milles.

BRANDON ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée, un quart de mille.

CARNDUFF ET SOURISFORD,
une fois par semaine, distance calculée, quarante milles.

DELORAINE ET SOURISFORD,
deux fois par semaine, distance calculée vingt-huit milles.

GLADTONE ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée, un quart de mille.

GLANDALE ET LEWELL,
une fois par semaine, distance calculée, trente-sept milles.

KILLARNEY ET ROWLAND,
deux fois par semaine, distance calculée, treize milles.

LENNOX ET MONTEFIORE,
une fois par semaine, distance calculée, quatorze milles.

MOOSOURIN ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée, un huitième de mille.

NELSON ET OPAWAKA,
une fois par semaine, distance calculée, huit milles et demi.

PHEASANT FORKS ET WOLSELEY,
une fois par semaine, distance calculée, trente-neuf milles et demi.

ROUNTHWAITE ET STRATHERNE,
deux fois par semaine, distance calculée, quatre milles.

WESTBOURNE ET STATION DU CHEMIN DE FER,
douze fois par semaine, distance calculée un quart de mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions des contrats offerts ainsi que des blancs de soumissions peuvent être obtenus à tous les bureaux de poste ci-haut mentionnés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 26 août 1887.
3 ins. 1. 9. 87.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un réglement pour le prélèvement de la somme de $10.500.00 par l'émission de 21 débentures de $500.00 chacune, la première desquelles débentures sera due et payable le 1er jour d'octobre dans l'année 1888, et une des débentures dans chaque année subséquente dans le but de payer les dettes de la Municipalité encourues dans l'administration de ses affaires et consolider les dettes municipales contractées avant le 1er jour de juin 1887, a été soumis au conseil de la municipalité rurale de Cartier, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel réglement sera pris, entre les heures de 9 a.m., et 5 p.m., le 31ème jour d'août courant, à la résidence d'André Nault, St. Vital, au bureau de C. H. Pacaud, St. Norbert, à la résidence de Régis Perreault, St. Norbert, dans le 1er quartier de la dite municipalité de Cartier et à la résidence d'Azarie Gauthier, Ste. Agathe, dans le 2ème quartier de la susdite municipalité, en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba, 1886," et ses amendements.

La dette actuelle de la municipalité rurale de Cartier est de $10,614 33.

Daté à St. Norbert, le 1er jour d'août 1887.

JOSEPH LEMAY,
Greffier de la Municipalité de Cartier.
4in.4,8.87.



SOUMISSIONS.

MUNICIPALITÉ DE ST. BONIFACE.

Des soumissions pour construire un canal de 8 pieds de largeur sur 1½ de profondeur dans la ligne du coté nord des sections 19, 20 et 21 seront reçues par M. le Préfet jusqu'à

SAMEDI, LE 10 SEPTEMBRE,

à midi. Le soumissionnaire devra spécifier combien de verges de terre (cubes) il transportera pour cent quarante piastres ($140.00.)

Pour plus d'informations s'adresser au soussigné.

Daté au bureau du Sec.-Trésorier, ce 1er jour de septembre A.D. 1887.

JOSEPH-ARTHUR PRENDERGAST,
Sec. Trésorier, Mun. de St. Boniface
2ins.1.9.87.

LE STARR KIDNEY PAD.

C'Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1 50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

THE
Dartmouth Ropework Co.
HALIFAX, NOVA SCOTIA.

The present is the right time to purchase
BINDER TWINE
FOR THE HARVEST OF 1887.

EXPERIENCE
HAS PROVED THE BEST IS THE
CHEAPEST.

A GOOD TWINE MUST POSSESS
STRENGTH and EVENNESS
which are combined in the highest degree in that made by this company.

THE FARMERS OF CANADA
should secure this special manufacture from their local dealers, who can obtain prices and any other information required by addressing the

DARTMOUTH ROPEWORK CO.,
12 WELLINGTON ST., WEST,
TORONTO.

N.B.—No Quotations Given for Less Than 10 Tons.



• FLORAL GUIDE FOR 1887 •

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

PENSIONNAT
DE
SAINT-BONIFACE,
SOUS LA DIRECTION DES
RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

DÉMÉNAGEMENT.

Nous avons loué l'établissement actuellement occupé par K. MURCHISON, vis-à-vis le nouveau Bureau de Poste, et nous nous proposons d'en prendre possession le ou vers le 1er d'Août, et pour ouvrir avec un assortiment entièrement neuf et diminuer nos dépenses de déménagement, nous offrons la balance de notre assortiment actuel pour ce que nous pourrons en obtenir.

Nos Marchandises sont des plus nouvelles, nos prix ont toujours été réduits. Venez au plus tôt, car cette vente avantageuse ne se continuera que jusqu'à notre installation dans notre nouveau magasin.

PRESTON & NORRIS,
494 Rue Pr ncipale,

Porte voisine du Magasin de Chaussures de Ryan.

Notre Nouvel Etablissement est au No. 452 Rue Principale.

SANTÉ POUR TOUS!!
ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte. s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de
Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,
toujours en main.

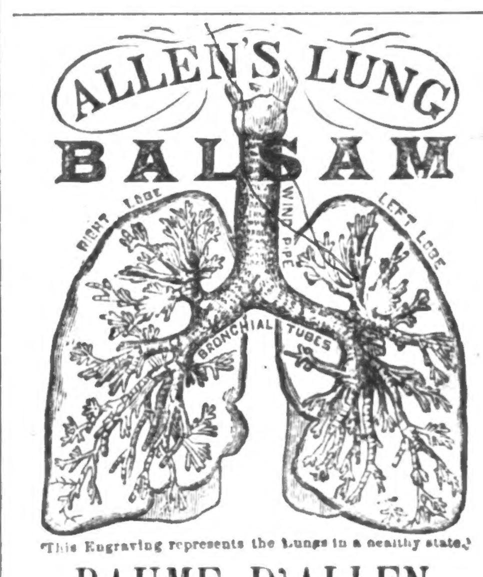
M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.



"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

——(0:0:0)——

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.



THE MORNING CALL

Only Conservative Morning Newspaper in Manitoba or N. W. T.

Full cable and telegraphic reports of current European, Canadian and United States News.

Special news reports compiled by resident correspondents throughout Manitoba, the Northwest Territories and British Columbia.

Complete reports of Parliamentary proceedings at Ottawa and Winnipeg.

THE MORNING CALL alone receives the night dispatches of the United Press Association in Winnipeg, and has a news service unequalled west of the great lakes.

Subscription rates: One year $10; six months $5; three months $3. Strictly in advance. Sample copies mailed free to any address on application.

Subscribe now. Address

The Call Printing Co'y, Winnipeg.

ACTON BURROWS,
President and Editor-in-Chief.

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

ECURIE DE LOUAGE.

No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23 84

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.

1an.8.7.87.

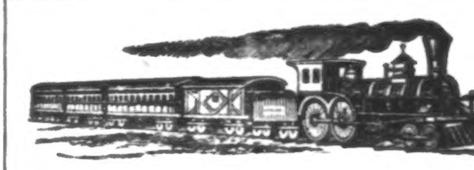
APPEL
DES
RR. SS. DE LA CHARITE
DE
SAINT-BONIFACE
POUR LA
CONSTRUCTION
D'UN
Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 1 †7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw	14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10	Calgary	12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud Départ	Stations.	Allant vers le Nord Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. Départ	Stations.	Allant Sud. Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est. Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. Départ		Allant Nord-Est Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

EN ROUTE
— POUR —
ONTARIO
— ET —
Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Registrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE
— DU —
JOURNAL "LE MANITOBA".

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA